

Département de
Seine-et-Marne

Commune de
Villeneuve-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Villeneuve-Saint-Denis

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Peggy PHARISIEN, Maire.

Date de convocation

26/03/2024

Date d'affichage

26/03/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 8

Absents : 5

Pouvoirs : 4

Votants : 12

Membres présents : Michel BAZERBES, Philippe VANACKER, Philippe IMBERT, Olivier VICTORIEN DIT RICHARD, Patrick RAOULT, Sayah NEBBOU, Sabrina N'KOUKA ZOLA, Ba-Son PHAM

Membres absents excusés : Marc RABOT pouvoir à Michel BAZERBES
Danielle CZAINSKA pouvoir à Peggy PHARISIEN
Jimmy PETIT pouvoir à Philippe VANACKER
Catherine DESMAREST pouvoir à Patrick RAOULT

Membres absents : Isabelle MESBAH

Secrétaire de séance : Olivier VICTORIEN DIT RICHARD

N° 03/2024

OBJET : BUDGET – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de M. Michel BAZERBES, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Peggy PHARISIEN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal		Fonctionnement	Investissement
Recettes	Excédent reporté	910 825,02	529 563,98
	Réalisations	1 064 115,81	259 723,28
Dépenses	Déficit reporté		
	Réalisations	1 020 029,46	349 015,94
Résultat propre de l'exercice 2023		+ 44 086,35	-89 292,66
Résultat de clôture 2023		954 911,37	440 271,32

Accusé de réception en préfecture
077-217705102-20240402-03-2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le budget primitif de l'exercice 2023, adopté par délibération du 6 avril 2023,
VU la délibération N° 02/2024 du 02/04/2024 approuvant le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 présenté par le Receveur Municipal,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Administratif pour l'exercice 2023.

ADOPTÉ PAR 10 VOIX POUR/2 ABSTENTIONS

Pour extrait certifié conforme,

En Mairie, le 4 avril 2024,

1^{er} Adjoint au Maire,

Michel BAZERBES

M
Bazeres

